



Un ministre israélien empêche la vaccination contre le COVID-19 des prisonniers palestiniens ; Adalah exige que la décision soit annulée

## Description

Le 28 décembre



Amir Ohana

---

**Le ministre israélien de la sécurité publique, Amir Ohana, a publié une directive empêchant les Palestiniens détenus par Israël d'être vaccinés, en violation des lignes directrices impératives du ministère de la santé.**

Adalah est le centre juridique pour les droits de la minorité arabe en Israël. Il a envoyé une lettre en urgence de hauts représentants israéliens le dimanche 27 décembre, exigeant qu'ils agissent pour l'annulation immédiate de la décision de priver les Palestiniens détenus par Israël comme « prisonniers pour la sécurité » d'être vaccinés contre le COVID-19.

Le directeur général Adalah, l'avocat Hassan Jabareen, a envoyé une lettre au ministre israélien de la sécurité publique, Amir Ohana et au chargé d'affaires du service pénitentiaire d'Israël (IPS), Asher Vaknin, exigeant qu'ils fassent en sorte d'abroger la décision d'Ohana d'empêcher les prisonniers palestiniens d'être vaccinés.

Jabareen a aussi fait appel à Israël pour qu'il s'abstienne de porter atteinte à la santé et aux droits des prisonniers palestiniens détenus dans des structures israéliennes, ainsi que les autorités persistent à le faire depuis l'éruption de la pandémie de COVID-19, au début de 2020.

Ohana a donné l'ordre de ne vacciner que le personnel des prisons.

Lorsque Moshe Arbel, membre du Parlement (du Shas), a posé une question à Ohana sur les violations par l'état des droits de tous ceux qui sont emprisonnés en Israël, Ohana a précisé que ses directives visaient à ne pas vacciner les « prisonniers pour la sécurité » qui est la façon dont Israël se réfère aux prisonniers palestiniens.

Le ministère israélien de la santé avait probablement envoyé une lettre au ministère de la sécurité publique, prescrivant que les vaccinations soient destinées aux groupes à haut risque et aux individus âgés de plus de 60 ans, en spécifiant que l'IPS devait vacciner les prisonniers dont il a la charge selon ces normes.

Adalah a insisté sur le fait que la directive du ministère israélien de la sécurité publique visant à exclure les « prisonniers pour la sécurité » palestiniens de la vaccination contre le COVID-19 constitue une atteinte à la santé et aux droits médicaux des prisonniers et, de même, viole les instructions du ministère israélien de la santé comme éthique de la profession médicale qui garantit un traitement égal à tous.

La lettre soulignait ensuite qu'il ne devrait pas être nécessaire de rappeler au ministère de la sécurité publique et à l'IPS leur responsabilité dans la protection de la vie et de la santé des prisonniers en vertu de la loi fondamentale d'Israël sur la dignité humaine et la liberté qui stipule que « toute personne a droit à la protection de sa vie, de son corps et de sa dignité ». L'article 11 de cette même loi précise que « toutes les autorités gouvernementales sont tenues de respecter les droits inscrits dans cette loi fondamentale ».

De plus, le droit international et les traités sur les droits humains signés par Israël obligent ses autorités d'être fournies des soins médicaux aux prisonniers.

**Commentaire du Directeur Général de Adalah, Hassan Jabareen :**

« La décision d'Amir Ohana, ministre de la sécurité publique, d'exclure les prisonniers palestiniens de la vaccination contre le COVID -19 est raciste. C'est une violation des droits fondamentaux et de santé des prisonniers, des lois et conventions internationales qu'Israël est obligé de respecter. Malheureusement, ce n'est pas la première fois que les autorités d'Israël ont violé les droits médicaux et de santé des prisonniers au cours de la flambée de COVID-19 ».

Source : [Adalah](#)

Traduction SF pour l'Agence Média Palestine

### Tags

1. Adalah
2. Amir Ohana
3. apartheid
4. colonisation
5. covid-19
6. Israel
7. ministre israélien
8. palestine
9. vaccination

**date création**

2020/12/30